

Bibliomer n° : 66 – Avril 2013

Thème : 1 – Production

Sous-thème : 1 – 2 Pêche

Notice n° : 2013-6220




Leçons de gestion des pêches issues des plans de reconstitution du cabillaud en Europe

Lessons for fisheries management from the EU cod recovery plan

Kraak* S. B. M., Bailey N., Cardinale M., Darby C., De Oliveira J. A. A., Eero M., Graham N., Holmes S., Jakobsen T., Kempf A., Kirkegaard E., Powell J., Scott R. D., Simmonds E. J., Ulrich C., Vanhee W. and Vinther M.

* School of Biological, Earth & Environmental Sciences, University College Cork, Ireland ; E-mail : sarah.kraak@marine.ie

Marine Policy, 2013, 37 p. 200-213 - Doi : 10.1016/j.marpol.2012.05.002 - *Texte en Anglais*

 à commander à l'auteur, l'éditeur ou à l'INIST

● Résumé

En réponse à la diminution drastique de quatre stocks européens de cabillaud dans le début des années 2000, la commission européenne a acté la mise en œuvre de mesures strictes visant à l'augmentation de la biomasse de ces stocks. Les auteurs de cet article détaillent les points positifs et négatifs de ce plan de gestion mis en place en 2009 et basé principalement sur des TAC (quotas de débarquements) et des restrictions d'efforts établis suivant des règles de contrôle de l'exploitation (HCR) mais permettant aussi un instrument de gestion novateur qui est le « rachat » de quotas d'effort de pêche conditionnés à la mise en place de mesures d'évitement du cabillaud.

Parmi les points positifs, les auteurs identifient ce système de « rachat » de quotas d'effort de pêche ayant incité et favorisé le développement de mesures sélectives et de fermeture permanentes ou en temps réel de zones de fortes captures de cabillaud.

Cependant les objectifs affichés de niveaux de mortalité par pêche et de biomasse féconde n'ont pas été atteints et ce, pour un certain nombre de raisons principalement dues à la non prise en compte de l'adaptabilité et de la réactivité des pêcheurs lors de la construction, de l'évaluation et de la mise en œuvre annuelle du plan de gestion.

Le problème principal identifié par les auteurs réside en l'aspect mixte des pêcheries capturant du cabillaud. Dans un contexte de pêcheries mixtes, croire en des TACs implémentés comme des quotas de débarquements basés sur des considérations mono-spécifiques est un concept vicié. Une cause bien connue des rejets liés aux dépassements de quotas dans les pêcheries mixtes démersales est l'absence de concordance entre les opportunités de pêche des différentes espèces. Ne pas prendre en compte ces divergences dans le cadre économique actuel revient à nier le comportement rationnel des pêcheurs.

Le second problème identifié est la non concordance entre les limitations d'effort mises en place et celles qu'il aurait été nécessaire de mettre en place afin d'atteindre les niveaux de mortalité par pêche envisagés.

Enfin les auteurs identifient un certain nombre de recommandations à inclure dans le futur plan de gestion. Ces points résident en une gestion par les captures et non plus les débarquements, l'internalisation des coûts liés aux dépassements de quotas, l'utilisation d'engins plus sélectifs, le développement d'une métrique appropriée comme base des mesures de gestion et de leur évaluation, une gouvernance participative, une gestion ayant pour base les flottilles et leurs activités et permettant une certaine flexibilité au niveau de la stratégie de pêche mise en œuvre par chaque navire.

<http://www.bibliomer.com/>

Veille bibliographique à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer,
élaborée dans le cadre d'un partenariat Ifremer / CITTPM